

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le sept décembre à treize heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Arnaud VIALA, Maire.

Présents : Arnaud VIALA, Daniel AYRINHAC, Daniel JALBERT, Cédric BOULOC, Christine GAVALDA, Patricia MIQUEL, Chantal CHASSAN, Thierry RIVIERE, Georges CLUZEL, Jean-Marie BANCAREL, Albert GAVEN, Henri LACOMBE, Mathieu BOUTONNET, Sylvie BOUTONNET.

Absents : /

Excusés : David TREMOLET

David TREMOLET a donné pouvoir à Arnaud VIALA

Secrétaire de séance : Christine GAVALDA

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance précédente.

ORDRE DU JOUR

Présentation des conseillers municipaux juniors et des axes de travail du CM junior

L'ensemble des conseillers municipaux juniors sont présents en début de séance.

Monsieur le Maire leur présente le conseil municipal ainsi que son rôle et son fonctionnement.

Il leur présente et explique les différents travaux qui leur incombent en tant que conseillers municipaux junior.

Quatre commissions ont été créées dans lesquelles ils se sont répartis.

- Commission jeux : avec Kévin Dylan Cassie et Clémence.

Ils vont devoir faire un travail d'enquête auprès des enfants de l'ensemble de l'école afin de savoir quels sont les besoins réels en jeux, ensuite ils devront regarder au vue de catalogues fourni par la mairie les montants de ces jeux et faire un choix en fonction d'un budget qui leur sera proposé mais qui n'est pas encore fixé à ce jour.

- Commission vidéo : avec Etienne, Ethan, Chloé, Mona et Tiphaine.

Il leur a été proposé de faire une vidéo sur l'école comme cela avait été fait précédemment par un autre conseil junior. Ils doivent réfléchir à un scénario, avec des textes lieux

- Commission règlement jeux dans la cour : avec Raphael, Luck, Maëlys et Elsa.

Ils doivent élaborer un règlement écrit afin de l'afficher, qu'il soit simple clair et lisible pour tous les enfants de l'école.

- Commission Vœux 2016 : avec Baptiste, Naël, Jarod, Samuel et Dorian.

Ils devront préparer en quelques lignes la présentation de leur conseil municipal junior en expliquant les quatre commissions pour lesquelles le conseil travaille.

Les conseillers municipaux juniors quittent la salle du conseil.

Monsieur le Maire informe de son inquiétude pour la rentrée scolaire prochaine au vu de la baisse des effectifs. Il indique aussi son inquiétude vis à vis de l'unité de l'équipe éducative à cause de nombreux temps partiel qui ne permettent pas aux enseignants de s'impliquer totalement.

Modification statutaire de la Communauté d Communes Levezou-Pareloup

Monsieur le Maire expose que le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Lévézou-Pareloup lors de sa réunion en date du 29 octobre 2015, a adopté la modification de ses statuts.

Monsieur le Maire précise qu'il a été informé de ce projet et que cette modification porte sur l'insertion dans les statuts de la communauté de communes de la compétence L.1425-1, compétence sur la construction et l'exploitation d'un réseau d'initiative publique de communication numérique.

Monsieur le Maire donne lecture des nouveaux statuts joints en annexe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se range à l'avis du Maire,

Approuve à la modification des statuts de la communauté de communes, joints en annexe, à la condition suspensive de leur approbation par arrêté préfectoral,

Donne tous pouvoirs au Maire afin de finaliser les différentes démarches administratives à entreprendre.

Décision Modificative n°1 Budget assainissement

Monsieur le maire présente au conseil municipal le projet de décision modificative n° 1 du budget assainissement, comme suit afin de régulariser les écritures d'amortissements :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
D 615 : Entretien et réparations	+109.00€	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	+109.00 €	
D 6811 : Dot. aux amort./immo. incorp. ..	+598.00 €	
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre entre section	+598.00 €	
R 777 : Quote-part des subv. d'inv.		+707.00 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre entre section		+707.00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	+707.00€	+707.00€

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
D 139111 : Agence de l'eau	+707.00€	
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre entre section	+707.00 €	
R 281311 : Bâtiments d'exploitation		+598.00 €
Total R 040 Opérations d'ordre entre section		+598.00€
D 21532 : réseaux d'assainissement	- 109.00€	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	- 109.00€	
TOTAL INVESTISSEMENT	+598.00€	+598.00€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Approuve décision modificative n° 1 du budget assainissement ci-dessus présentée.

Décision Modificative n°3 Budget principal

Monsieur le maire présente au conseil municipal le projet de décision modificative n° 3 du budget principal, comme suit:

	dépenses	recettes
FONCTIONNEMENT		
D 61521 : Entretien de terrains	+9004.91	
D 61522 : Entretien de bâtiments	+10000	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	+19004.91	
D 6411 : Personnel titulaire	-12279.49	
D 6451 : Cotisations à l'URSSAF	-2627.32	
TOTAL D 012 : Charges de personnel	-14906.81	
R 6419 : Remb. rémunérations de personnel		+4098.10
TOTAL R 013 : Atténuations de charges		+4098.10
Total	+4098.10	+4098.10

	dépenses	recettes
INVESTISSEMENT		
D 2135-106 : Aménagement Bureaux Mairie	+8023.59	
D 2151-121 : ABORDS SALLE 1ère TRANCHE	-8865.35	
D 2181 : Installat° généré. agenc. divers	+841.76	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0	
Total	0	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Approuve décision modificative n° 3 du budget principal ci-dessus présentée.

Décision Modificative n°4 Budget principal

Monsieur le maire présente au conseil municipal le projet de décision modificative n° 4 du budget principal, comme suit:

	dépenses	recettes
FONCTIONNEMENT		
D 6411 : Personnel titulaire	+95.89	
TOTAL D 012 : Charges de personnel	+95.89	
D 73921 Attributions de compensation	+3335.18	
TOTAL R 014 : Atténuations de produits	+3335.18	
D 6554 : Contribution organ.regroup.	-3431.07	
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante	-3431.07	
TOTAL	0	0

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Approuve décision modificative n° 4 du budget principal ci-dessus présentée.

Délégation de compétence transports scolaires

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la convention de délégation de compétence d'une partie des services du transport scolaire signée avec le Conseil Départemental de l'Aveyron pour l'année scolaire 2015/2016. Depuis la rentrée scolaire, ce service est assuré par Monsieur Jean-Marie BANCAREL et ce jusqu'au 31 décembre 2015.

Monsieur le Maire indique au conseil municipal la proposition faite par Monsieur GAVEN Gérard pour assurer la continuité de ce service à compter du 04 janvier 2016.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Autorise monsieur le Maire à signer une convention avec Monsieur GAVEN Gérard et à en fixer les modalités ainsi que tous documents pouvant se rapporter à cette convention.

Retrait du Syndicat Mixte du CRDA

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que la commune de Vezins adhère depuis septembre 2012 au Syndicat Mixte du Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron cependant la participation de la population de Vezins-de-Lévézou est très faible (seulement deux personnes qui ne sont plus habitantes de la commune), de plus des restrictions budgétaires liées aux baisses de dotations pèsent sur les finances de la commune.

Monsieur le maire propose donc le retrait de la commune du Syndicat Mixte du Conservatoire à rayonnement départemental de l'Aveyron à compter du 7 décembre 2015.

Le Conseil Municipal de la commune de Vezins de Lévézou, après en avoir délibéré,

Décide de demander le retrait de la commune de Vezins de Lévézou du Syndicat Mixte du Conservatoire à rayonnement départemental de l'Aveyron à compter du 7 décembre 2015.

Questions diverses

- La baisse des dotations de l'état entraîne une rigueur budgétaire importante pour l'année à venir, il faut se pencher sur les projets pour commencer à établir le budget de 2016 en tenant compte de cet élément:
 - Le problème du stade est récurrent, il faut refaire entièrement le terrain ainsi que la main courante. Ces travaux sont très chers si on les fait faire par une entreprise extérieure. Il faudrait peut être essayer d'en faire une partie nous-même (agents de la commune, élus et bénévoles du foot). Les travaux consistent à retourner la terre, ajouter du sable et mettre en place des points d'eau sur le terrain. Sylvie Boutonnet et Thierry Riviere sont chargés de ce dossier.

- Problème de vitesse excessive devant la gendarmerie, Aveyron Ingénierie fait une étude pour voir quelles solutions mettront en place pour faire ralentir les voitures (chicane ou rétrécissement de la chaussée).
- Remise en état du monument aux morts avec nettoyage et regravage des noms. Georges Cluzel doit demander des devis.
- Cimetière du Roucous. Jean Marie Bancarel doit demander des devis.
- Point sur le personnel :
 - le contrat de Julien Valentin arrive à terme le 31 décembre 2015, il est renouvelé dans les mêmes conditions pour 3 mois.
 - Le contrat de Marie-Claude Bertrand prend fin le 31 décembre 2015, il est renouvelé jusqu'au 30 avril 2016.